

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du conseil municipal adressée le 07 mai 2018 et affichée ce même jour.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

| |
|--------------------------|
| Jeudi 17 mai 2018 |
|--------------------------|

ORDRE DU JOUR

- 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 AVRIL 2018.**
- 2 – AMENAGEMENT SALLE DE DANSE LETRAT / ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX.**
- 3 – PLAN LOCAL D'URBANISME / MODIFICATION DU REGLEMENT ET DES OAP.**
- 4 – ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 / NOMBRE DE REPRESENTANTS ET PARITARISME.**
- 5 – MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE / MISSION EXPERIMENTALE.**
- 6 – ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2018 A CARACTERE SOCIAL.**
- 7 – ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2018 A CARACTERE SPORTIF.**
- 8 – ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2018 A CARACTERE CULTUREL.**
- 9 – AMICALE SAPEURS POMPIERS DE PONT DE CHERUY / DEMANDE DE SUBVENTION.**
- 10 – RYTHMES SCOLAIRE 2018-2019 / SEMAINE DE 4 JOURS.**
- 11 – COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**
- 12 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

L'an deux mille dix-huit, le 17 mai, le Conseil Municipal de la commune de Tignieu-Jamezyieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André PAVIET-SALOMON, Maire.

Date de convocation : 07 mai 2018

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, MME FERNANDEZ, M. SBAFFE, MME ROUX, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, M. MICHALLET, MME BRENIER, M. POMMET, M. DURAND, MME BRISSAUD, M. CAZALY, MMES DUGOURD, GAROFALO, LAMBERT, MM. LAURE, ARIAS, MAZABRARD, ROCHER, MME NIZOT, M. PATICHOUD, MME PARDAL.

POUVOIRS :

| | | |
|----------------|---|--------------------|
| MME. MARCHAND | A | M. PAVIET-SALOMON. |
| M. BELMELIANI | A | M. IMBERDISSE. |
| MME. BAZ | A | MME. FERNANDEZ |
| M. CASTOR | A | MME. ROUX |
| M. GRIS | A | M. REYNAUD. |
| MME BALLANDRAS | A | M. MAZABRARD. |

SECRETARE DE SEANCE : MME FERNANDEZ.

.....

Monsieur Flavien LUBIN, présente le nouveau site internet.

Intervention d'habitants de Jamezyieu suite à la suppression du transport scolaire pendant la pause méridienne.

Monsieur le Maire propose qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour :

- RYTHMES SCOLAIRE 2018-2019 /SEMAINE DE 4 JOURS
- **1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 AVRIL 2018.**

Après rappel de l'ensemble des dossiers présentés, des résultats de vote, des rapports des différentes commissions et syndicats, des questions et informations diverses, le compte rendu de la séance du 27 avril 2018 est proposé au vote du Conseil.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, il est procédé au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **2 – AMENAGEMENT SALLE DE DANSE LETRAT / ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX.**

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier de marché lancé pour l'aménagement d'une salle de danse au sein du bâtiment Letrat. Le marché de travaux comprend quatre lots, à savoir :

- Lot n° 1 Menuiseries extérieures aluminium.
- Lot n° 2 Sols sportif.
- Lot n° 3 Electricité Courants Faibles.
- Lot n° 4 Chauffage VMC Plomberie Sanitaires.

Il est précisé que le lot n° 5 Plâtrerie Peinture concerne le marché à bons de commande attribué à l'entreprise SERVET.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au journal d'annonces légales L'ESSOR en date du 13 avril 2018, avec une date limite de réception des plis fixée au 30 avril 2018 à 12 heures. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 mai 2018 pour statuer sur les résultats de l'analyse des candidatures réalisée par la Direction des Services Techniques.

Au vu de ces résultats, la Commission a décidé de retenir les candidats suivants :

- Lot n° 1 entreprise ROLLAND pour un montant de 20 855, 00 €
- Lot n° 2 entreprise SOLMUREX pour un montant de 15 794, 55 €
- Lot n° 3 entreprise SNIES pour un montant de 12 990, 35 €
- Lot n° 4 entreprise THUILLIER pour un montant de 24 363, 00 €

Le Conseil est appelé à prendre acte de cette décision et autoriser le Maire à signer tous documents utiles à la mise en place de ce marché de travaux.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **3– PLAN LOCAL D'URBANISME / MODIFICATION DU REGLEMENT ET DES OAP.**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.153-36 du Code de l'Urbanisme indique que, sous réserve des cas où une révision s'impose en application de l'article L.153-31, le Plan Local d'Urbanisme est modifié lorsque la commune décide de modifier le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation.

Cette modification est rendue nécessaire en raison de la nécessité de mettre en conformité l'Orientations d'Aménagement et de Programmation n° 1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du 18 mars 2017 avec les dispositions de l'article R.158-8 du Code de l'Urbanisme.

Monsieur le Maire indique que le projet de modification sera envoyé pour avis aux personnes publiques associées et fera l'objet d'une mise à disposition du public avant son approbation par le Conseil municipal.

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153636 à L.153-48 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 mars 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tignieu-Jamezyieu ;

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **4 – ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 / NOMBRE DE REPRESENTANTS ET PARITARISME.**

Madame BRENIER Adjointe en charge des Ressources Humaines rappelle que le Conseil avait délibéré en date du 20 janvier 2017 sur le nombre de représentants du Personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique et du Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail (CHSCT).

Ce nombre avait été fixé à trois titulaires et trois suppléants.

Par ailleurs, la règle du paritarisme avait été validée, à savoir qu'un nombre identique de représentants avait été fixé pour la collectivité.

Madame BRENIER informe le Conseil que les prochaines élections professionnelles auront lieu le 6 décembre 2018. De ce fait, il convient de délibérer à nouveau sur le nombre de représentants et sur la règle du paritarisme.

Elle propose de conserver les positions prises lors du Conseil du 20 janvier 2017, à savoir :

- Trois représentants titulaires pour le collège « Salariés » (et trois suppléants).
- Application de la règle du paritarisme pour le collège « Employeur ».

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **5 – MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE / MISSION EXPERIMENTALE.**

Madame BRENIER Adjointe en charge des Ressources Humaines informe le Conseil que la Loi du 18 novembre 2016 relative à la modernisation de la Justice du 21^{ème} siècle prévoit jusqu'en novembre 2020 l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire dans certains contentieux qui intéressent la Fonction Publique. En ce qui concerne la Fonction Publique Territoriale, cette mission de médiation revient au Centre de Gestion de l'Isère qui s'est positionné pour être médiateur auprès des collectivités du département et de leurs agents.

Cette nouvelle mission, certes facultative pour les employeurs présente de nombreux avantages. En effet, la médiation est plus rapide et moins coûteuse qu'une procédure contentieuse. Elle est aussi plus efficace, car elle offre un cadre de résolution amiable des litiges et débouche sur une solution négociée, en amont d'un éventuel contentieux.

Pour les collectivités affiliées au Centre de Gestion, le coût de ce service sera intégré à la cotisation déjà versée par les employeurs.

Madame BRENIER propose d'adhérer à cette procédure et de formaliser cette adhésion par la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de l'Isère.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

6 – ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2018 A CARACTERE SOCIAL.

Madame CHINCHOLE, Adjointe en charge des Affaires Sociales présente au Conseil les propositions d'attributions des subventions 2018 aux différents organismes à caractère social. Une augmentation de 1 % a été appliquée aux montants 2017. Le montant total proposé pour l'année 2018 est de 14.188€.

Il est rappelé que les sommes ne seront versées qu'après réception des bilans annuels chiffrés (année 2017), que chaque association doit obligatoirement établir, approuver et transmettre en mairie.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

7 – ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2018 A CARACTERE SPORTIF.

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des finances, présente au Conseil les propositions d'attributions des subventions 2018 aux différents organismes à caractère sportif.

Une augmentation de 1 % a été appliquée aux montants 2017 et le montant total pour 2018 est de 8.539 €.

Il est rappelé que les sommes ne seront versées qu'après réception des bilans annuels chiffrés (année 2017), que chaque association doit obligatoirement établir, approuver et transmettre en mairie.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

8 – ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2018 A CARACTERE CULTUREL.

Monsieur REYNAUD, Adjoint en charge des Affaires Culturelles présente au Conseil les propositions d'attributions des subventions 2018 aux différents organismes à caractère culturel.

Une augmentation de 1 % a été appliquée aux montants 2017. Le montant total proposé pour l'année 2018 est de 3.939€.

Il est rappelé que les sommes ne seront versées qu'après réception des bilans annuels chiffrés (année 2017), que chaque association doit obligatoirement établir, approuver et transmettre en mairie.

Monsieur MAZABRARD demande « est-ce que ça devient une politique systématique pour les associations, à partir du moment où elles ont un résultat supérieur à leur subvention, on revoit leur subvention à la baisse ? »

Monsieur le Maire et Monsieur REYNAUD lui répondent par la négative en précisant que même si les comptes sont positifs, les associations peuvent bénéficier de subventions exceptionnelles.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

9 – AMICALE SAPEURS POMPIERS DE PONT DE CHERUY / DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances, présente au Conseil une demande de subvention émanant de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Pont de Chérüy.

Cette Amicale regroupe à ce jour 80 agents actifs, ainsi que 23 anciens Sapeurs-Pompiers et Veuves de Sapeurs-Pompiers.

La subvention serait affectée à divers projets visant à améliorer la vie au sein de la caserne de Pont de Chérüy, ainsi que le bien-être des membres de l'Amicale, suite aux travaux de rénovation en cours.

Monsieur SBAFFE rappelle qu'une subvention de 327 € avait été votée en Conseil municipal du 12 mai 2017.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

10 – RYTHMES SCOLAIRE 2018-2019 / SEMAINE DE 4 JOURS.

Monsieur IMBERDISSE, Adjoint en charge des Affaires Scolaires rappelle que le Gouvernement a décidé en juillet dernier de revenir à la semaine scolaire de quatre jours et de laisser la liberté aux communes d'y adhérer ou de maintenir la semaine scolaire de quatre jours et demi.

La Municipalité s'est refusé à mettre en place un tel bouleversement en quelques semaines pour la rentrée scolaire 2017-2018. La décision a donc été prise de maintenir la semaine scolaire de quatre jours et demi pour l'année scolaire 2017-2018.

En ce qui concerne l'année scolaire 2018-2019, la Municipalité a souhaité connaître l'avis des parents d'élèves concernés par cette mesure et un document (sondage) a été remis à toutes les familles proposant les deux choix possibles, à savoir :

1- Maintien de la semaine de quatre jours et demi :

Lundi mardi jeudi et vendredi 8h30 à 11h30 / 13h30 à 15h45

Mercredi matin 8h30 à 11h30

L'Etat n'assurant plus le financement partiel des Temps d'Activités Périscolaires, la commune compensera cette perte financière en appliquant une tarification basée sur le quotient familial CAF.

2- Retour à la semaine de quatre jours :

Lundi mardi jeudi et vendredi 8h30 à 11h30 / 13h30 à 16h30

L'accueil périscolaire (matin, midi et soir) sera payant avec une tarification basée sur le quotient familial de la CAF. Par ailleurs, un accueil extrascolaire sera mis en place le mercredi matin (par la commune ou par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné) et soumis à une tarification basée sur le quotient familial de la CAF.

Monsieur IMBERDISSE précise que le choix retenu s'appliquera à l'ensemble des groupes scolaires et qu'il ne sera pas possible de faire une distinction entre les classes maternelles et élémentaires.

Le résultat du sondage est le suivant :

| | |
|--|--------------|
| - Questionnaires distribués : | 855 |
| - Réponses | 712 (82,98%) |
| - Maintien de la semaine de quatre jours et demi | 15,02% |
| - Retour à la semaine de quatre jours | 84,98% |

Au vu de ces résultats, Monsieur IMBERDISSE propose au Conseil de revenir à la semaine scolaire de quatre jours à compter de la rentrée 2018-2019.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 26 Abstentions : 3

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.

TECHNIQUE/SIEPC (Gilbert POMMET).

- Dégradation et vol d'un camion : réflexion d'une géocalisation pour pister véhicules et matériels. Au Syndicat des Eaux cela fonctionne.
- Suppression d'eau sur Jamezieu.

INFORMATIONS DIVERSES.

- Intercommunalité : compétences non définies, demande de sursis concernant GEMAPI.

FIN DES DEBATS : 20 heures 41.